



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF

Délibération n° 2009/12/16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 09 DECEMBRE 2009

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
48	48	42

DATE DE LA CONVOCATION

48

48

42

1 décembre 2009

L'an deux mille neuf, le neuf décembre, à dix huit heures quinze, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, commune de Saint Pardoux Morterolles sur la convocation en date du 1 décembre 2009, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM SIMON-CHAUTEMPS, JOUHAUD, RIGAUD, COULON, CHAPUT, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, LEGROS, CHABROUX, ROYERE Joël, CHAUSSADE, GUILLAUMOT, ROGERS, SCAFONE, PAMIES, COUSSEIROUX, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, PRIOUL, MEYER, CALOMINE, MONNIER, DELARBRE, LAIGNEAU, LEHERICY, LEFAURE, LABORDE, LAKROUF

Mmes SPRINGER, CHAUVAT-POUGET, BATTISTON, JOUANNETAUD, CAPS, SALADIN, COUSSEIROUX, CHENEVEZ, PATEYRON, BATTUT

Suppléants : MM PETIT COULAUD, TIXIER

Suppléantes : Mmes

Excusés : Mmes

MM BOUEYRE, PATEYRON Christian, PATEYRON Jean-Louis, MEUNIER, FERRAND, PEROT

Procuration de Monsieur Jean-Louis PATEYRON à Monsieur Jean-Claude MICHAUD

OBJET : Avenant n°1 au marché de fourniture et de pose de signalisation directionnelle et d'information locale, de mobiliers relais information services et totems – signalisation artisanale, commerciale et de services – et modification du plan de financement correspondant

Le Président rappelle que, suite à la décision de la commission d'appel d'offres du 20 mai 2009, le Conseil communautaire, par délibération du 27 mai 2009, avait autorisé la signature et la notification du marché de fourniture et de pose de signalisation directionnelle et d'information locale, de mobiliers relais information services et totems – signalisation artisanale, commerciale et de services – avec l'entreprise Sud Ouest Signalisation (SOS, 81 – Albi) :

- Tranche ferme (signalisation directionnelle et signalisation d'information locale (SIL)) : 94 476 € HT, soit 112 993,29 € TTC
 - Tranche conditionnelle 1 (mobilier et totems ZI / ZA) : 10 282 € HT, soit 12 297, 27 € TTC
 - Tranche conditionnelle 2 (RIS dans les communes) : 22 112 € HT, soit 26 445,95 € TTC
 - Tranche conditionnelle 3 (totems d'entrée d'agglomération): 9 692 € HT, soit 11 691,63 € TTC
- Total marché : 136 562 € HT, soit 163 328,15 € TTC.

Le Président indique que des entretiens avec les élus ont été menés en juillet 2009 sur les communes concernées avec l'entreprise SOS, pour rappeler les objectifs et les principes de signalisation adoptés et bien vérifier sur place l'ensemble des projets de définition du marché, notamment la conformité des équipements et dimensions des panneaux.

A l'issue de ces visites de terrain, il a été constaté :

- des mises à jour nécessaires sur des panneaux directionnels et de SIL (et donc des longueurs de mâts et accessoires différents) modifiant les quantités à la baisse ou la hausse selon les cas.
- La nécessité d'adaptations techniques sur certains types de panneaux et mâts.

Par ailleurs, il a été demandé d'étudier :

- un nouveau type de mât plus esthétique pour la SIL dans les bourgs ;
- la pose de deux totems supplémentaires pour l'entrée des futurs bâtiments SIVOM / Communauté de communes, en bordure de la RD 912, projet non existant lors de la passation du marché.

L'ensemble de ces nouvelles prestations nécessite la passation d'un premier avenant au marché.

L'avenant n°1 concerne la tranche ferme et la tranche conditionnelle 1 du marché et comporte :

Pour la tranche ferme :

- Une modification des quantités initiales du marché (nombre de panneaux; longueur de mâts, quantités de béton pour massif) sur plusieurs prix.
- La création de nouveaux prix liée à des adaptations techniques et à l'esthétique de certains mâts.
- Une modification des délais d'exécution.

Pour la tranche conditionnelle 1 :

- La création de nouveaux prix liée à la fourniture et la pose de deux totems.
- Une modification des délais d'exécution.

Le Président présente les incidences financières de cet avenant n°1 au marché :

<u>Tranches du marché</u>	<u>Montant initial</u> <u>(en € HT)</u>	<u>Nouveau montant</u> <u>(en € HT)</u>	<u>Montant avenant</u> <u>n°1 (en € HT) et</u> <u>variation en %</u>
<u>Tranche ferme</u>	94 476	104 259,79 €	+ 9 783,79 € HT (+10,4%)
<u>Tranche conditionnelle 1</u>	10 282	15 702,00 €	+ 5 420 € HT (+52,7%)
<u>Tranche conditionnelle 2</u>	22 112	22 112	0
<u>Tranche conditionnelle 3</u>	9 692	9 692	0
<u>Total marché</u>	136 562	151 765,79 € HT	+ 15 203,79 € HT (+11,13%)

Le montant total du marché après avenant est porté à 151 765,79 € HT, soit 181 511,88 € TTC.

Le Président informe que la commission d'appel d'offres, réunie le 30 novembre 2009, a décidé d'accepter cet avenant.

Le Président ajoute que l'opération bénéficie de financements :

- 27 312,40 € de la Région Limousin au titre du contrat de pôle structurant (20 % du montant du marché initial)
- 10 345 € du FISAC.

Considérant l'avenant au marché, une modification du financement peut être demandée auprès de la Région Limousin. Le nouveau plan de financement est le suivant :

DEPENSES (en € HT)	RECETTES
Total marché signalétique artisanale, commerciale et de services suite à avenant n°1	Région Limousin – contrat de pôle structurant (20 %) 30 353,16 €
151 765,79 €	Etat (FISAC) 10 345, 00 €
	Autofinancement 111 067,63 €
TOTAL DEPENSES 151 765,79 €	TOTAL RECETTES 151 765,79 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Autorise le Président à signer puis à notifier à l'entreprise Sud Ouest Signalisation :
 - l'avenant n°1 à la tranche ferme du marché d'un montant total de 9 783,79 € HT (10,4 % du montant initial), soit 11 701,41 € TTC.
 - l'avenant n°1 à la tranche conditionnelle 1 d'un montant total de 5 420 € HT (soit 52,7% du montant initial), soit 6 482,32 € TTC.
- Valide le nouveau plan de financement de l'opération et autorise le Président à solliciter les financements nécessaires.
- Autorise le Président à engager les crédits nécessaires à cette opération.
- Autorise le Président à signer tout autre document se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourgneuf, le 10 décembre 2009
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD